



Fondation Rotary

Demande de subvention de contrepartie – Instructions

De quoi s'agit-il ?

Les subventions de contrepartie financent des actions humanitaires internationales montées par des clubs ou districts de deux pays.

Qui peut faire une demande ?

Les Rotary clubs et districts de deux pays peuvent déposer une demande. Ils doivent cependant être en règle vis-à-vis du Rotary International, notamment quant au paiement des cotisations et à la remise de rapports dans le cadre de précédentes subventions.

Quels sont les critères d'une subvention de contrepartie ?

L'action humanitaire est montée par un club ou district (hôte) dans le pays de l'action et par un club ou district (international) dans un autre pays. Les partenaires doivent :

- Maintenir une bonne communication pour la durée de l'action
- Créer une commission d'au moins 3 Rotariens pour superviser l'action
- Traiter les fonds de subvention comme un dépôt inviolable
- Maintenir une comptabilité claire et exacte

Les Rotariens doivent superviser et participer activement à l'action, notamment :

- Gérer les fonds de l'action
- Se rendre sur le site de l'action aussi souvent que nécessaire
- Échanger des informations par courrier entre les clubs et/ou districts locaux et internationaux
- Partager leur expertise
- Acheter, expédier et distribuer les articles prévus au budget
- Faire connaître l'action aux médias locaux et à leur district

Quelles sont les actions éligibles ?

Les subventions de contrepartie financent des actions humanitaires répondant à un besoin d'une collectivité. Certains articles et activités sont inéligibles (voir liste ci-dessous pour vous donner un aperçu des critères d'éligibilité). En cas de doute, contacter le coordinateur au siège en charge du pays où l'action se déroulera.

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES	ACTIVITÉS INÉLIGIBLES
Prêts renouvelables/Microcrédits	Mise en place d'une Fondation ou ouverture d'un trust permanent ou d'un compte rémunéré
Location à court terme de bâtiments	Acquisition de terrains ou de bâtiment ou loyers d'habitation
Construction de routes d'accès, puits, réservoirs, digues, ponts, latrines, toilettes d'extérieur, système d'adduction d'eau et autres infrastructures similaires	Construction ou rénovation de toute structure habitable destinée au logement ou à des activités de toutes sortes (fabrication, maintenance, entreposage, etc.) telles que bâtiment, conteneur, mobile-home et autres, y compris l'installation de nouveaux services ou leur modernisation
Achat d'équipement ou d'électroménager	Installation de la plomberie ou de l'électricité dans un bâtiment
Emploi de personnel contractuel et/ou à court terme pour la mise en place de l'action	Paiement de salaires pour des particuliers travaillant pour une autre organisation
Dépenses administratives dans le cadre de l'action	Dépenses administratives ou de fonctionnement de toute organisation
Éducation primaire et secondaire, droits d'inscription, transports	Éducation post-secondaire, recherches, développement personnel ou professionnel
Déplacements intérieurs	Déplacements internationaux
Dépenses détaillées article par article	Faux frais, dépenses diverses
Aide aux victimes de mines terrestres	Déminage
Dépenses publicitaires : annonces dans la presse locale ou impression d'affiches, de brochures ou de tracts annonçant un service offert à la population locale	Signalétique relative au Rotary

